



BNP PARIBAS

Vendredi 5 Juin 2020

COMMISSION PARITAIRE DE RECOURS

Révision individuelle de situation 2020

Vous n'avez pas été augmenté(e) ou promu(e) depuis un certain nombre d'années ?

FAITES APPEL A LA CFDT

Pour vous représenter lors de la prochaine Commission en octobre 2020 !

Comment Procéder ?

Si votre demande de promotion ou augmentation auprès de votre RH local n'a pas trouvé d'échos positifs, vous devez saisir la **Commission Paritaire de Recours** par écrit via votre GI **avant le 30 juin**.

Vos représentants locaux CFDT sont à vos côtés pour rédiger ce courrier et constituer votre dossier.

(évaluations professionnelles des dernières années, imprimé de mobilité, note synthétique expliquant votre parcours professionnel de ces 10 dernières années ...).

Conditions & Modalités

Pour un changement de niveau (Promotion)

Techniciens jusqu'au niveau F

sans changement de niveau depuis 6 ans

Techniciens de niveau G

sans changement de niveau depuis 8 ans

Cadres de niveau H ou I

sans changement de niveau depuis 10 ans

Pour une demande d'augmentation individuelle

Techniciens et Cadres de niveau H ou I

n'ayant pas bénéficié d'une révision de situation (promotion ou augmentation) depuis 5 ans

Dates 2020

Commission Paritaire

20 & 22 Octobre 2020

Comment fonctionne la Commission ?

Jusqu'ici en septembre et cette année en octobre, la CFDT porte auprès de la Direction Générale les demandes d'augmentations/promotions non satisfaites localement et répondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessus.

Un avis unanime engage votre Direction Locale à appliquer la décision.

Faites confiance aux représentants CFDT pour vous accompagner et vous défendre !

POUR NOUS CONTACTER :



cfdt.nationale@bnpparibas.com